



Ordo Franciscanus Saecularis

Consilium Internationale

COMMISSION FAMILLE

Silvia Diana OFS.

Traduction : Michèle Altmeyer OFS



CONCLUSIONS DU SYNODE SUR LA FAMILLE

PARTIE II Chapitre III

La famille dans la doctrine chrétienne

Le Chapitre III nous présente **la Famille dans la doctrine chrétienne** : continuons à approfondir la richesse de l'Exhortation Apostolique *Amoris Lætitia* (AL) et à la partager dans nos réalités locales, pour fortifier nos familles et accompagner nos frères dans leur marche. Nous lirons les textes proposés, puis prendrons un temps de dialogue pour partager en Fraternité, à partir des questions.

Le mariage dans l'ordre de la création et la plénitude sacramentelle

[...] Il apparaît particulièrement opportun de comprendre dans une optique christocentrique les propriétés naturelles du mariage qui constituent le bien des époux (*bonum coniugum*), qui comportent l'unité, l'ouverture à la vie, la fidélité et l'indissolubilité. À la lumière du Nouveau Testament, selon lequel tout a été créé par le Christ et en vue du Christ (cf. *Col* 1, 16 ; *Jn* 1, 1sq), le Concile Vatican II a voulu exprimer qu'il appréciait le mariage naturel, ainsi que les éléments positifs présents dans les autres religions (cf. *LG*, 16; *NA*, 2) et dans les diverses cultures, malgré des limites et des insuffisances (cf. *RM*, 55). Le discernement de la présence des "*semina Verbi*" dans les autres cultures (cf. *AG*, 11) peut être appliqué aussi à la réalité conjugale et familiale. Outre le véritable mariage naturel, il existe des éléments positifs présents dans les formes matrimoniales d'autres traditions religieuses. Nous considérons que ces formes – fondées de toute manière sur la relation stable et vraie d'un homme et d'une femme –, sont ordonnées au sacrement. Le regard tourné vers la sagesse humaine des peuples, l'Église reconnaît aussi cette famille comme cellule de base nécessaire et féconde de la coexistence humaine. (47)

Indissolubilité et fécondité de l'union sponsale

L'irrévocable fidélité de Dieu à l'alliance est le fondement de l'indissolubilité du mariage. L'amour complet et profond entre époux ne se base pas seulement sur les capacités humaines : Dieu soutient cette alliance par la force de son Esprit. Le choix que Dieu a fait pour nous se reflète d'une certaine façon dans le choix du conjoint : comme Dieu maintient sa promesse même lorsque nous chutons, de même l'amour et la fidélité conjugale valent « pour le meilleur et pour le pire ». Le mariage est don et promesse de Dieu, qui écoute la prière de ceux qui demandent son aide. La dureté de cœur de l'homme, ses limites et sa fragilité face à la tentation sont un grand défi pour la vie commune. Le témoignage de couples qui vivent fidèlement leur mariage met en lumière la valeur de cette union indissoluble et suscite le désir de renouveler continuellement l'engagement de la fidélité. L'indissolubilité correspond au désir profond d'amour réciproque et durable que le Créateur a mis dans le cœur humain, et c'est un don qu'il fait lui-même à chaque couple : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas » (*Mt* 19, 6 ; cf. *Mc* 10, 9). [...] (48)

Les biens de la famille

Le mariage est « une communauté de toute la vie, ordonné par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants » (*CIC*, can. 1055 -

§1). Dans l'accueil réciproque, les mariés se promettent un don total, la fidélité et l'ouverture à la vie. Dans la foi et avec la grâce du Christ, ils reconnaissent les dons que Dieu leur offre et s'engagent en son nom devant l'Église. Dieu consacre l'amour des époux et en confirme l'indissolubilité, leur offrant sa grâce pour vivre la fidélité, l'intégration réciproque et l'ouverture à la vie. Nous rendons grâce à Dieu pour le mariage car, à travers la communauté de vie et d'amour, les conjoints chrétiens connaissent le bonheur et font l'expérience que Dieu les aime personnellement, avec passion et tendresse. (49)

La fécondité des époux, au sens plénier du terme, est spirituelle : ils sont des signes sacramentaux vivants, des sources de vie pour la communauté chrétienne et pour le monde. L'acte de génération, qui manifeste le « lien indissociable » entre union et procréation – mis en évidence par le bienheureux Paul VI (cf. *HV*, 12) – doit être compris dans l'optique de la responsabilité des parents pour le soin et l'éducation chrétienne des enfants. C'est le fruit le plus précieux de l'amour conjugal. À partir du moment où l'enfant est une personne, il transcende ceux qui l'ont engendré. « Être fils et fille, en effet, selon le dessein de Dieu, signifie porter en soi la mémoire et l'espérance d'un amour qu'il a réalisé lui-même en allumant la vie d'un autre être humain, original et neuf. Et pour les parents, chaque enfant est lui-même, il est différent, il est autre » (Pape François, *Audience générale*, 11 février 2015). La beauté du don réciproque et gratuit, la joie pour la vie qui naît et l'attention pleine d'amour de tous les membres, des plus petits aux plus âgés, sont quelques-uns des fruits qui confèrent au choix de la vocation familiale son caractère unique et irremplaçable. Les relations familiales concourent de façon décisive à la construction solidaire et fraternelle de la société humaine, qui ne se réduit pas à la coexistence des habitants d'un territoire ou des citoyens d'un État. (50)

« Un des défis fondamentaux auquel doivent faire face les familles d'aujourd'hui est à coup sûr celui de l'éducation, rendue plus exigeante et complexe en raison de la situation culturelle actuelle et de la grande influence des médias ». « L'Église joue un rôle précieux de soutien aux familles, en partant de l'initiation chrétienne, à travers des communautés accueillantes ». (95) Mais il me semble très important de rappeler que l'éducation intégrale des enfants est à la fois un « grave devoir » et un « droit primordial » des parents. Cela ne constitue pas seulement une charge ou un poids, mais c'est aussi un droit essentiel et irremplaçable qu'ils sont appelés à défendre et dont personne ne devrait prétendre les priver. L'État offre un service éducatif de manière subsidiaire, en accompagnant la responsabilité que les parents ne sauraient déléguer ; ils ont le droit de pouvoir choisir librement le genre d'éducation – accessible et de qualité – qu'ils veulent donner à leurs enfants selon leurs convictions. L'école ne se substitue pas aux parents mais leur vient en aide. C'est un principe de base : « Toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'au nom des parents, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'ils en ont été chargés par eux ». Mais « une fracture s'est ouverte entre famille et société, entre famille et école, le pacte éducatif s'est aujourd'hui rompu et ainsi, l'alliance éducative de la société avec la famille est entrée en crise ». (AL 84)

Vérité et beauté de la famille

C'est avec une joie intime et une profonde consolation que l'Église regarde les familles qui sont fidèles aux enseignements de l'Évangile, en les remerciant et en les encourageant pour le témoignage qu'elles offrent. Grâce à elles, la beauté du mariage indissoluble et fidèle pour toujours est rendue crédible. C'est au sein de la famille que mûrit la première expérience ecclésiale de la communion entre les personnes, où se reflète, par grâce, le mystère d'amour de la Sainte Trinité. « C'est ici que l'on apprend l'endurance et la joie du travail, l'amour fraternel, le pardon généreux, même réitéré, et surtout le culte divin par la prière et l'offrande de sa vie » (*CEC*, 1657). L'Évangile de la famille nourrit également les semences qui attendent encore de mûrir et doit soigner les arbres qui se sont desséchés

qui ne doivent pas être laissés à l'abandon (cf. Lc 13, 6-9). L'Église, maîtresse sûre et mère attentionnée, tout en reconnaissant que parmi les baptisés il n'y a pas d'autre lien nuptial que le lien sacramental, et que toute rupture de ce dernier va à l'encontre de la volonté de Dieu, est également consciente de la fragilité de nombre de ses enfants qui peinent sur le chemin de la foi. « Par conséquent, sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique, il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour. [...] (51)

Les Pères synodaux ont insisté sur le fait que les familles chrétiennes, par la grâce du sacrement de mariage, sont les principaux acteurs de la pastorale familiale, surtout en portant « le témoignage joyeux des époux et des familles, Églises domestiques ». (225) Voilà pourquoi ils ont fait remarquer qu'« il s'agit de faire en sorte que les personnes puissent expérimenter que l'Évangile de la famille est une joie qui "remplit le cœur et la vie tout entière", car dans le Christ nous sommes "libérés du péché, de la tristesse, du vide intérieur, de l'isolement" (Evangelii gaudium, n. 1). À la lumière de la parabole du semeur (cf. Mt 13, 3-9), notre devoir est de coopérer pour les semences : le reste, c'est l'œuvre de Dieu. (AL 200)

Cela exige de toute l'Église « une conversion missionnaire [...] : il est nécessaire de ne pas s'en tenir à une annonce purement théorique et détachée des problèmes réels des gens ». La pastorale familiale « doit faire connaître par l'expérience que l'Évangile de la famille est une réponse aux attentes les plus profondes de la personne humaine : à sa dignité et à sa pleine réalisation dans la réciprocité, dans la communion et dans la fécondité. Il ne s'agit pas seulement de présenter des normes, mais de proposer des valeurs en répondant ainsi au besoin que l'on constate aujourd'hui, même dans les pays les plus sécularisés ». De même, on a « souligné la nécessité d'une évangélisation qui dénonce avec franchise les conditionnements culturels, sociaux et économiques, comme la place excessive donnée à la logique du marché, qui empêchent une vie familiale authentique, entraînant des discriminations, la pauvreté, des exclusions et la violence. Voilà pourquoi il faut développer un dialogue et une coopération avec les structures sociales ; les laïcs qui s'engagent, en tant que chrétiens, dans les domaines culturel et sociopolitique, doivent être encouragés et soutenus ». (AL 201)

Questions pour approfondir:

- a) Que peuvent faire les familles pour célébrer le mariage chrétien et le protéger, en restant fidèles aux enseignements de l'Évangile ?
- b) Comment accompagnons-nous les réalités de nos frères dans leur projet éducatif pour leurs enfants ?
- c) Comment renforcer les relations familiales pour construire une société humaine plus solidaire et fraternelle ?

Documents :

http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20160319_amoris-laetitia.html

http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20151026_relazione-finale-xiv-assemblya_fr.html

Nous concluons la rencontre en priant ensemble la Prière à la Sainte Famille

Mars 2017.